

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES RESIDENTS  
DE LA VALLEE DE CHAMONIX

Chamonix Le Majestic 9 août 2006

Le Président Pierre-Emmanuel Taittinger ouvre la séance à 16h55 en remerciant les membres de l'association d'être venus aussi nombreux. Il indique ensuite que cette année, une large place sera donnée aux associations qui font un travail formidable sur des sujets qui intéressent non seulement les résidents de l'ARVAC, mais aussi tous les habitants de la vallée. Il y aura plusieurs intervenants et PET souhaite des exposés vivants, pas trop techniques, sur des sujets parfois complexes comme le PPR (Plan de Prévention des Risques naturels), ou le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ces sujets peuvent soulever des polémiques, et PET rappelle, surtout pour la presse présente, que ces intervenants s'expriment au nom de leurs associations et que leurs propos n'engagent qu'eux-mêmes.

Puis vers 18h viendra l'intervention du maire de Chamonix, qui parlera de nombreux sujets dont certains ont suscité des polémiques et des interrogations sur le rôle de l'ARVAC. PET souligne que ces questions concernent tous les chamoniards, comme le PLU, et réfute la mise en cause des résidents.

Le Président passe ensuite aux formalités administratives.

Il indique que le rapport moral a été envoyé avec la convocation à l'assemblée. L'ARVAC se doit être un lieu de rencontres et d'échanges qui doit apporter sa contribution à la vie sociale, culturelle et environnementale de la vallée. La ville de Chamonix connaît une mue considérable en été, avec plus de 130.000 habitants, alors que Reims n'en compte que 80.000. Chamonix devient alors une petite métropole internationale, avec de nombreux étrangers, et est donc confrontée aux problèmes des grandes villes. L'ARVAC doit dialoguer avec les pouvoirs publics et la municipalité, et ne fait pas de différence entre chamoniards et non-chamoniards. Elle privilégie la compétence, qui n'a ni race, ni souche et œuvre pour que Chamonix soit une ville cosmopolite d'ouverture et de rayonnement.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

PET aborde ensuite le rapport financier qui présente des comptes équilibrés grâce au trésorier, André Sibille. Nos dépenses vont surtout aux associations, et le Président les énumère :

- La Fédération des Stations de Montagne, créée par Mireille Sertout, membre de notre conseil.
- URBASITE, présidée par Isabelle Madesclaire, qui interviendra plus tard.
- L'ARSMB, dont le président Jean-Pierre Comelieu, fera le point sur son activité.
- L'église de Servoz, les amis du vieux Chamonix, l'orgue de Saint Michel, l'Écho du Buet, la maison de Barberine, la réserve des aiguilles rouges, et la fondation Giannada.

PET précise que l'aide à URBASITE est donnée à titre ponctuel, compte tenu des enjeux concernant l'urbanisme de la vallée. Le conseil a décidé que l'ensemble de ces subventions ne doit pas dépasser 25% des revenus de l'association, le reste des dépenses consistant en frais administratifs, PTT et préparation de l'assemblée générale. Le solde positif est de 7.900 €, et 20.000 € sont sur un compte sur livret. Le budget 2006 reflète la même philosophie que les comptes 2005.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

**Le quitus aux administrateurs est adopté à l'unanimité.**

La feuille de présence fait état de 240 membres présents ou représentés, très au dessus du quorum.

Avant de donner la parole aux associations, le Président donne ensuite 2 informations importantes : Lors de la messe du dimanche 13 août dans l'église de Chamonix, le souvenir de notre ex-président Jacques Blandin sera évoqué. PET rappelle qu'il a été un président inégalé et un très grand ami. Par ailleurs, l'ambassadeur Casimajou, un de nos plus actifs et fidèles adhérents, est décédé récemment.

PET présente ensuite Patrick Mocata, président de l'Association des Propriétaires exposés à un risque naturel majeur sur la commune de Chamonix. PM est anglais, parle très bien français, et fait partie du conseil d'administration de l'ARVAC. Il sera accompagné de Richard Lambert, docteur en géographie alpine, expert près la cour de cassation, et spécialiste mondialement reconnu des avalanches.

PM : Notre association a été fondée il y a 2 ans, parce que les autorités avaient profondément modifié le zonage de la vallée pour que la catastrophe de Montroc en 1999 ne puisse pas se reproduire. Ainsi, des habitations autrefois en zone blanche pouvaient se retrouver en zone rouge, et les conséquences sur la valeur du patrimoine et les protections en cas de sinistre étaient tout simplement dramatiques.

Nous avons 2 objectifs : à court terme, ne pas étendre les zones rouges, mais créer des zones bleus durs où on ne peut ni construire, ni étendre une construction existante, mais où les constructions en place continuent normalement avec toute les protections habituelles. A plus long terme, proposer des solutions de sécurisation, et pour cela, je laisse la parole à notre expert Richard Lambert.

RL : Effectivement, dans un couloir comme celui du Brévent, où il y a de la place, des solutions peu coûteuses, simples et respectant l'environnement, peuvent être trouvées. Elles ne sont pas fiables à 100%, mais il faut prendre exemple sur ce qui a été fait en Suisse après la catastrophe d'Evolène. C'est une belle victoire pour l'association d'avoir obtenu des services de l'état et de la commune des aides financières pour qu'un bureau d'étude spécialisé propose différentes solutions de sécurisation.

PET : Insiste sur l'écoute attentive du maire de Chamonix à ces propositions.

PM : Précise que la mairie et la préfecture sont d'accord sur le principe des zones bleus durs, mais qu'il faut attendre une confirmation administrative. (Applaudissements de la salle).

PET présente ensuite Jean-Claude Bourdais, vice-président de l'AIRAP (Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches et leur Prévention).

JCB : Remercie l'ARVAC de lui donner la parole. Il a perdu 2 enfants dans la catastrophe de Montroc, et a été convoqué un après le drame par le procureur de Bonneville qui lui a conseillé de se porter partie civile, ainsi que les autres familles de victimes. A la suite du procès, le maire de Chamonix a été condamné à 3 mois avec sursis, puis amnistié. Mais l'AIRAP pense que l'administration porte une part de responsabilité avec des méthodes de travail légères, des cartes de zones rouges incomplètes, des réunions trop brèves des commissions de sécurité, tout ceci aboutissant à l'avalanche de 1999.

L'AIRAP poursuit 3 buts dans un esprit d'ouverture et non pas de vengeance :

- Eviter que pareille catastrophe se reproduise.
- Analyser la cartographie existante.
- Aider les organismes concernés à mieux faire leur travail.

La méthodologie est proche de celle utilisée en Suisse, avec un comité d'experts dont le président est Richard Lambert, qui a déjà été présenté, et à qui il laisse la parole.

RL : La situation exige beaucoup de vigilance, surtout si le PPR dans sa version actuelle est présenté à l'enquête publique. Il y a une différence entre la cartographie des avalanches et les zonages du PPR. Le vrai risque du type Montroc est mal évalué. Certaines zones rouges sont trop contraignantes, ne se justifient pas et reflètent plutôt une ouverture de parapluie de la part de l'administration. La bonne méthodologie est celle du double regard, de la confrontation d'opinions différentes. Puis l'orateur présente quelques diapos sur les secteurs du Tour et d'Argentière pour illustrer ses propos.

JCB : Informe sur une prochaine réunion prévue le 17 août à la maison des guides d'Argentière. Il souhaite amplifier son action auprès des mairies et des organismes concernés, modifier le PLU si nécessaire, et pour ce faire, demande le plus d'adhésions possibles. (Applaudissements de la salle).

PET souligne que ces 2 interventions, faites avec chaleur, émotion et compétence, sont bien au cœur des préoccupations des membres de l'ARVAC. Avant de passer la parole à Jean-Pierre Comelieu, le président de l'ARSMB, il mentionne la sympathique « Association pour la Vie » d'Elisa Giacommetti qui plante des arbres à l'entrée du Tunnel du Mont Blanc et il encourage les résidents à la soutenir.

JPC : L'Association pour le Respect du Site du Mont Blanc (ARSMB) a été créée en 1991 pour écarter la menace d'un deuxième tube pour le TMB. Après le terrible accident de 1999, l'espoir de voir le trafic des poids lourds prendre fin dans la vallée s'est vite évanoui, et le retour des camions en 2002 a été une énorme déception. La situation aujourd'hui est triste, voir dramatique : un vrai retour à la case départ avec plus de 3000 camions jours en milieu de semaine.

Toujours rien n'a été décidé pour la liaison Lyon-Turin dont on parle depuis 10 ans. JPC fait appel aux résidents qui doivent se manifester pour protéger ce patrimoine unique, ceci en adhérant à l'ARSMB qui a besoin de fonds, et en intervenant auprès des politiques au niveau national et régional. Il souligne enfin la relation constatée entre le trafic routier et la pollution dans la vallée.

PET reprend le micro pour fustiger nos politiques qui font de grandes déclarations sur des problèmes pour lesquels il ne peuvent rien faire, comme la guerre entre Israël et le Hezbollah, et ne font rien sur des problèmes qui touchent de près les français, comme celui de la pollution du trafic routier.

Puis il introduit Isabelle Madesclaire, professeur d'université et grande spécialiste de l'urbanisme, sujet diabolique, mais passionnant. URBASITE, l'association qu'elle a créée, met le doigt sur des questions qui chatouillent, et elle va vous exposer tout cela en 5 minutes, car nous sommes un peu en retard.

IM : C'est à partir de la notion de développement durable, évoquée par PET, que nous avons voulu réagir contre le PLU et au-delà, œuvrer pour un urbanisme équilibré et protéger la haute vallée de l'Arve. Pour cela, il nous faut de nombreuses adhésions et une équipe solide et compétente.

Nous avons intenté un recours contre le PLU, en considérant qu'il ne maîtrisait pas l'urbanisation. Mais notre but n'est pas de bloquer, mais de réviser ce PLU, qui doit intégrer le PPR ainsi que le schéma de développement durable. Nous souhaitons des thèmes de réflexion sur l'avenir de la vallée, et ce que seront ses équipements, ses logements, et comment organiser les déplacements. Nous allons publier la lettre d'URBASITE, avec des données sur chaque thème, et organiser des tables rondes.

Le Président remercie IM et souhaite la bienvenue à Michel Charlet, le maire de Chamonix, toujours aussi jeune malgré son quatrième mandat. Il précise que l'ARVAC n'a pas de buts politiques, que nous aimons profondément cette vallée et que nous voulons apporter notre modeste contribution pour améliorer avec les élus locaux son cadre de vie sociale, culturelle et environnementale. Nous sommes là pour apporter au maire aide et soutien, aux fins de faire de Chamonix une capitale cosmopolite de l'environnement. En bref, New-York en plus petit, deux cités dominées par de hautes tours.

MC : Remercie pour ces paroles flatteuses. Mais précise qu'il faut se dire les choses, même si il y a désaccord. Nous avons mené 2 actions communes avec vous : sur le tunnel du Mont Blanc et sur les zones d'avalanches. Dans les 2 cas, cette unité entre tous les habitants de la vallée a été réussie. Le maire rappelle que dans le procès de l'incendie du TMB, il a été condamné pour « ne pas avoir exigé de l'état de faire des exercices de sécurité ». L'état est la troisième composante des problèmes que l'on doit résoudre, et il est parfois difficile de savoir de quelle côté se trouve la vérité.

Le maire procède ensuite à un balayage dans le désordre du travail accompli par la municipalité.

- **PLU** : adopté par le conseil municipal et signé par le préfet de Haute Savoie. Objet de 4 demandes d'annulation par URBASITE et 3 particuliers. (Taverne de Chamonix, Résidence du Bois du Bouchet, Madame Tessa Lefort).
- **PPR Avalanches** : bloqué pour le moment. L'extension des zones rouges ne protège pas les maisons. La création de zones bleus durs, et la suppression des zones jaunes permettrait une approche plus réaliste des problèmes. Une nouvelle mouture du PPR est prévue fin d'année.
- **Transports** : Tous les transports en commun sont gratuits pour les résidents. Le mulet qui relie Chamonix-sud à la piscine passera à 4 fréquences horaires. D'autres moyens de transport sont à l'étude pour les zones mal desservies. Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) est en phase terminale avec l'enquête publique prévue prochainement et il serait opérationnel dès 2007, ce qui permettrait d'obtenir plus de crédits. Le Tram-Train avance avec l'arrivée de 3

nouvelles rames. Tout le parc est renouvelé et on voudrait passer à un train toutes les 20 minutes, ce qui implique une réfection de la voie pour un coût de 80 millions d'euros.

- **Circulation** : une nouvelle signalisation des sentiers est en place et la voie cycliste est terminée entre les Bossons et les Tines.
- **Logements** : 2 résidences pour les permanents sont en voie de finition, 2 autres vont être mises en chantier l'an prochain. L'extension de la maison pour personnes âgées est en cours.
- **Grands travaux** : La place de l'office du tourisme est quasiment terminée, la place du Mont Blanc faite aux  $\frac{3}{4}$ . La caserne des pompiers sera démolie dans 3 ans et remplacée par un jardin. Les carrefours Lionel Terray et des Bossons sont terminés. L'extension du parking du Grépon est en cours. La cuisine centrale destinée aux écoles et aux repas des anciens sort de terre. La maison des sports commence à pousser. Les travaux d'extension de la piscine à 50m débiteront en avril prochain. Le stade de foot des Pèlerins a une surface synthétique. Il est prévu une réfection du club-house du golf, suite à l'incendie du restaurant. Enfin, le maire invite les membres à visiter le musée des cristaux, remarquable et inauguré il y a 4 jours.
- **Routes** : Sur la RN 205, la dernière tranche des travaux de traversée des Bossons commence et sera terminée en 2008. Sur la RN 506, le passage de la Poya est terminé avec une voie pour les vélos un peu étroite. Cette route relève maintenant du conseil général.
- **Divers** : le projet de salle des fêtes est en attente. On ne détruira pas le vieux Couttet, et une étude est en cours sur tous les bâtiments anciens de la vallée. Enfin, le maire signale l'existence d'un guide à l'usage des handicapés qui souhaitent faire un séjour dans la vallée.

PET remercie le maire. Il rappelle à la salle l'interpellation de Michel Charlet par Monsieur Rosset l'an dernier à propos du canon à neige du clos du Savoye. Le problème est aujourd'hui résolu, et en l'absence de Monsieur Rosset, PET remercie vivement la municipalité pour son action efficace. Il mentionne également la satisfaction du conseil de l'ARVAC de la gratuité des transports.

Puis le Président ouvre la session des questions des résidents au maire de Chamonix.

Q : Au niveau de la zone inondable de l'Arveyron, pourquoi les digues ne sont pas plus hautes, et ne peut-on procéder à plus de dragage ?

MC : Ce sont les services de l'état qui décident, et trop de dragage peut aussi avoir un effet négatif.

Q : Y a-t-il eu un recours pour la route Argentièr-Montroc ?

MC : Je n'en ai pas eu connaissance.

Q : J'habite une copropriété aux Tines. Pourquoi le ramassage des ordures ménagères est supprimé ?

MC : Nous ne faisons plus de ramassage porte à porte, et avons adopté le système des molochs qui a beaucoup d'avantages, même si le coût est équivalent. On peut étudier un emplacement de moloch dans la résidence et il faudrait pour cela que le Syndic nous écrive.

Q : La rouille sur certains toits, comme l'église ou le PGHM, dépare la ville : peut-on y remédier ?

MC : On ne peut refaire le toit de l'église, qui est classée, sans l'accord des bâtiments de France. Or le budget d'un toit en ardoise est de 5 à 600.000 €. C'est cher pour la commune, on sera peut-être obligé d'y passer. Pour le PGHM, je le signale régulièrement aux autorités militaires et je vais relancer.

Q : Je vous ai écrit au sujet de la vitesse excessive des voitures sur la route des Rosières dans la plaine des Praz. Et ne peut-on installer un moloch sur le terrain communal près de nos résidences ?

MC : J'ai bien reçu votre lettre au sujet des vitesses trop élevées : il y a une réglementation pour la construction des gendarmes couchés et je vais voir ce que nous pouvons faire. Pour le moloch, que votre syndic écrive à la régie Chamonix propreté.

Q : Qu'en est-il du projet d'un impôt supplémentaire pour les résidences occupées moins de 6 mois ?

MC : Je n'ai jamais entendu parler de ce projet.

Q : L'espace Mont Blanc sera-t-il inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ?

MC : Le schéma de développement durable est terminé et validé par les communes intéressées et le canton du Valais. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce schéma. Par contre, l'inscription au patrimoine mondial n'impose aucune contrainte, contrairement à ce que pensent beaucoup d'associations. C'est une récompense, sans plus, un sorte de label.

Q : Avez-vous des nouvelles de la ligne Bourg-en-Bresse/ Le Fayet ?

MC : La section Bourg/Bellegarde avance bien, le financement est assuré par la région, le conseil général de Haute-Savoie, et la ville de Genève. Le gain de temps sera de 20 minutes. Pour le moment, l'extension au-delà de Bellegarde n'est pas en chantier.

Q : Nous sommes envahi par les Anglais !

MC : Les Anglais représentent 10% de la population permanente de Chamonix, et ceci dans une ambiance amicale. Nous sommes en Europe et régis par des lois sur les échanges. Tout cela est donc normal, et la majorité de cette population est très correcte. Une petite minorité est là pour l'argent : travail au noir sans charges sociales, bruit la nuit, et nous essayons de gérer cela au mieux.

PET intervient sur ce point en précisant que la vallée de Chamonix doit beaucoup aux Anglais, qui l'ont d'ailleurs lancé. Nous avons un Anglais, Patrick Mocata, au conseil d'administration, dont la contribution est importante avec l'association qu'il a créée, et puis... nous les aimons, ces Anglais !!!

Q : Quelle est la position du maire sur le trafic des camions ?

MC : Partage son inquiétude avec le président de l'ARSMB. C'est vrai que rien ne bouge sur le problème général du trafic routier en Europe. La vallée connaît des épisodes importants de pollution, ce qui nous amène à interdire maintenant les feux de branchages. Nous devons rester tous mobilisés.

Q : Ne peut-on pas limiter le nombre des camions en cas de pic de pollution, comme cela se fait avec la vitesse dans les grandes agglomérations ?

MC : Ce n'est pas de la compétence du maire, mais du préfet. Je ne peux que l'alerter. Ceci dit, le nombre important de camions au TMB est dû à l'incendie qui a eu lieu au Fréjus, ainsi qu'à la réfection du tunnel de l'Épine près de Chambéry. Nous devrions revenir à moins de camions au Mont Blanc.

Q : Quels sont les projets de la compagnie du Mont Blanc pour rajeunir la télécabine du Brévent ?

MC : Le tronçon Chamonix-Planpraz de cette télécabine va être refait. Les gares vont être légèrement déplacées. Le plus gros problème est l'accès à la gare de départ et un cabinet spécialisé a été requis.

Q : Où en est le projet de tunnel entre Le Fayet et le val d'Aoste ?

MC : Toujours dans les cartons. Ce projet passera bien après le Lyon-Turin.

Le maire attire l'attention des résidents sur la nouvelle tarification de la Cie du Mont Blanc, beaucoup plus simple, et la création d'un nouveau forfait 4 heures qui commence à n'importe quelle heure.

Q de PET : Pouvez-vous faire le point des problèmes de sécurité dans la vallée ? Et de la circulation des animaux, surtout des chiens ? Ce sont des préoccupations permanentes pour nos adhérents.

MC : Il y a peu de délinquance sur la commune. Reste le problème du tapage nocturne, toujours difficile à réduire. On peut aller jusqu'à des arrêtés de fermeture. Nous avons aussi moins de policiers municipaux, qui sont passés de 16 à 9, à cause des difficultés de logement. Pour les chiens, ils sont totalement interdits dans les réserves naturelles et doivent être tenus en laisse partout ailleurs.

Q : il y a un nouveau problème avec les VTT sur les sentiers de montagne qui sont maintenant un risque pour les randonneurs. Y a-t-il une réglementation ?

MC : Oui, il existe une réglementation. Mais il y a 2 sortes de VTT : les normaux avec qui les piétons peuvent cohabiter, et les cascadeurs qui doivent rester sur des sentiers réservés spécialement.

Q : La cohabitation entre vélos et voitures est difficile. Pourquoi ne pas créer des pistes cyclables ?

MC : Comme je vous l'ai déjà dit, il existe une piste cyclable qui permet d'aller des Bossons aux Tines. Il reste encore quelques petits détails de fléchage pour la traversée de la ville.

Q : Il faudrait une deuxième piscine et pourquoi ne pas utiliser le petit lac ou le lac des Gaillands ?

MC : En premier lieu, la piscine actuelle est loin d'être saturée. En France, contrairement à nos voisins, les équipements sont financés à 100% par les communes. Nous avons voté le budget de la piscine de 50 m qui sera terminée en avril prochain. Nous rendrons la moitié du petit lac propre à la baignade. Nous avons aussi des obligations sur la qualité de l'eau et le nombre de maître-nageur.

Q : Peut-on faire des jacuzzis aux feux de bois ?

MC : Ce n'est pas interdit.

Q : Les quads et les motos peuvent-ils aller sur les sentiers et les moraines ?

MC : C'est totalement interdit. Prévenez-nous dès que vous constatez de tels abus.

Pierre-Emmanuel Taittinger adresse ses remerciements au maire au nom de l'association pour sa disponibilité et sa franchise. Il demande à nouveau aux membres de répondre dans les meilleurs délais aux appels de cotisations pour simplifier la tâche parfois difficile de notre trésorier André Sibille qui s'en acquitte avec le dévouement que l'on sait. Il remercie également les 2 vice-présidents, Tessa Lefort qui représente si bien l'association toute l'année et organise de nombreuses manifestations, et Nicolas Gorodiche, qui défend avec passion Vallorcine et les petites communes, ainsi que le conseil d'administration dans son ensemble et tous les membres qui apportent leur contribution à l'ARVAC.

Ainsi, un couple s'est proposé pour reprendre l'annuaire, travail long et délicat que notre regretté Jacques Blandin assumait en plus de ses autres charges. C'est un bel exemple de vie associative.

Le Président clôture alors l'assemblée générale à 19h20 et convie les participants au dîner annuel préparé par Monsieur Bouilloux et son équipe, et organisé par notre vice-présidente Tessa Lefort.

---